

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS |
| | RAPPORT N° VI-9 24SGADL0120 |

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 71 |
| Nombre de conseillers présents : 54 |
| Date de convocation : 21 juin 2024 |
| Date d'affichage : 28 juin 2024 |

| |
|---|
| OBJET : Appel à projet "moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions |
|---|

| |
|--|
| Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68 |
| Nombre de Conseillers ayant voté pour : 68 |
| Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0 |
| Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0 |
| Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 3 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2024 adoptant le règlement de l'appel à projets « Moins de déchets, Ici c'est possible »,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a adopté en février 2024 l'appel à projet « Moins de déchets ici c'est possible », celui-ci permet d'apporter son aide aux projets de réduction des déchets, notamment à travers un soutien financier.

Les objectifs sont de valoriser une offre tout public sur la prévention des déchets afin de favoriser les pratiques zéro déchet, d'assurer un soutien aux porteurs de projet, et de multiplier les actions afin qu'elles ne soient pas portées uniquement par la CUCM.

L'attribution d'une aide est soumise aux dispositions définies dans le règlement d'intervention.

Cet appel à projet se détaille en 2 volets :

- Volet 1 : L'animation d'ateliers grand public de prévention des déchets. Les projets éligibles pourront recevoir un soutien jusqu'à 80% des dépenses éligibles (TTC) en investissement avec un plafond à 1500€ et 100% des dépenses éligibles en fonctionnement dans la limite de 400 €.
- Volet 2 : Optimisation de la valorisation des produits alimentaires exclus des circuits de vente. Les projets éligibles pourront recevoir une subvention jusqu'à 80% des dépenses éligibles (TTC) en investissement avec un plafond à 5 000 €.

9 candidatures ont été reçues. Leur complétude a été contrôlée au regard du règlement.

1 candidature est invalide et le motif de rejet est le suivant :

| Volet choisi | Nom du projet | Description du projet | Nom de la structure | Montant total du projet | Motifs |
|--------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------|---|
| 1 | JEU COMPOST DE PROXIMITE | Création d'un jeu sur le compostage | CRICKET IMAGINE | 5120 € | Le volet 1 est l'animation d'ateliers grand public, ici aucun atelier n'est proposé 8 candidatures sont recevables. |

Un jury de sélection composé des membres de la commission d'élaboration et de suivi s'est réuni le 22 mai 2024.

Le jury propose au conseil communautaire de soutenir les projets suivants pour un montant total de 7 220€.

| Volet choisi | Nom du projet | Description du projet | Nom de la structure | Montant total du projet | Montant proposé par le jury |
|--------------|---|--|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 1 | Repair café | <p>Le Repair Café proposera un accès gratuit à tous, équipé des outils et du matériel nécessaire pour réparer. Des vêtements aux appareils électriques, en passant par les ordinateurs/tablettes/téléphones, les jouets et les instruments de musique. L'essence de ce projet repose sur la participation active de bénévoles dans divers domaines de la réparation, qui partageront leurs savoirs et compétences avec les visiteurs.</p> <p>Le financement vise à former les bénévoles afin de leur permettre de réparer un plus grand nombre d'objets et transmettre leurs connaissances à plus de bénéficiaires, et de l'achat de matériel.</p> | Arnaud Dubuc auto-entrepreneur | 2 859 € | 1700 € |
| 1 | Utilisation des bio-déchets | <p>Atelier compost individuel + création d'un petit jardin au Creusot le 27 avril</p> <p>Visite du jardin de l'association à Montcenis : fonctionnement du compost des Epinliers, compostage de surface, poulailler, toilette sèche les 25/26 mai dans le cadre des 48h de l'agriculture urbaine</p> <p>Visite du jardin de l'association : compostage de surface, poulailler, toilette sèche les 6/7 juillet dans le cadre de Bienvenue au Jardin naturel du CPIE + concert acoustique + repas partagé</p> | LES JARDINS BENEFIQUE S | 400€ | 200 € |
| 1 | Moins de déchets aux Rives du Plessis, c'est possible! | Journée tout public avec différents ateliers | Opac71 | 2 300 € | 400 € |
| 2 | Valorisation des récoltes perdues des fruits et légumes récoltés par l'équipe des "écureuils" du Cabas Bio | <p>Cueillette des fruits perdus sur la CUCM par les écureuils du Cabas Bio.</p> <p>Transformation (jus, fruits déshydratés, conserves) des fruits récoltés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une conservation optimale afin de les redistribuer aux associations caritatives locales (épicerie solidaire, croix-rouge, restos du | LE CABAS BIO | 3400 € | 2720 € |

| | | | | | |
|---|---|--|--|---------|------|
| | | <p>coeur...) - des animations assurées par le Cabas Bio pour sensibiliser la population au zéro gaspi (marché bio ...).</p> | | | |
| 1 | Cap Récup ouvre ses portes pour une journée atelier et sensibilisation autour des déchets | <p>De nombreux objets dont leurs propriétaires n'ont plus l'utilité se retrouvent abandonnés et sont trop souvent considérés comme des déchets alors qu'ils pourraient encore servir. Le projet Cap Récup, est parti de ce constat et récupère ces objets afin de leur donner une nouvelle vie. Une journée ouverte à toutes et tous pour sensibiliser à ces enjeux et passer à l'action : atelier "Fresque des déchets" , visite du lieu "Cap Récup" : boutique gratuite et atelier, qui donne une nouvelle vie aux objets de seconde main, atelier de confection d'un "objet Zéro Déchet" avec des matériaux de récupération issus de Cap Récup, animé par les bénévoles du projet sur inscription</p> | Opac Saône et Loire, Agence du Creusot | 1 200 € | 400€ |
| 1 | Ateliers de cuisine antigaspi | <p>*Atelier 1 : La cuisine antigaspi pour les adultes/familles - 3h Jeux-quizz & échanges ludiques autour du gaspillage alimentaire ; Préparation collective de 3-4 recettes antigaspi (gaufres au pain sec, pesto de fanes...), partage de techniques et d'astuces zéro déchet ; Dégustation ensemble et temps d'échange. *Atelier 2 : La cuisine antigaspi pour les enfants – 2h Jeux-quizz autour du gaspillage alimentaire ; Préparation collective de pancakes à base de pain sec ; Dégustation ensemble.</p> | Du vent dans les fleurs | 540 € | 400€ |
| 1 | Disco Soupe | <p>Disco soupe extérieure lors d'une soirée en juillet, accompagnée par un groupe de musique Lors de cette soirée, les participants pourront aider à préparer les soupes/smoothies et autres préparatifs de cuisine faite à base de fruits et légumes moins jolis ou un peu abîmés. Chacun.e pourra aussi déguster toutes les préparations en profitant de la musique et des jeux à dispositions pour les enfants.</p> | Du vent dans les fleurs | 670€ | 200€ |

| | | | | | |
|---|--|---|---------------|--------|--------|
| 2 | Ici et là D'arts et Déchets | Utiliser les déchets de jardin et résidus de fruits et légumes de cuisine l'intention est de proposer de valoriser les déchets de jardin ou de résidus d'aliments sous forme de teinture végétale par une action artistique créative. Ceci s'adresse tant aux enfants qu'aux adultes, à titre individuel ou dans le cadre de leur entreprise. Le lieu qui permet de le réaliser est identifié. | Julie Gouiran | 1500 € | 1200 € |
|---|--|---|---------------|--------|--------|

Il vous est proposé d'approuver le montant des subventions pour chacun des projets présentés et d'en autoriser le versement selon les modalités de l'appel à projet :

- Un premier versement correspondant à 50 % du montant voté sera versé dans les 30 jours suivant le vote par le conseil communautaire ;
- Le solde de la subvention qui sera versé après fourniture d'un rapport d'activité ou d'un bilan des actions réalisées ainsi que des justificatifs financiers des dépenses effectuées et payées. Le solde de la subvention devra être sollicité par l'association dans les 24 mois suivant le vote du soutien.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous :

| Volet choisi | Nom de la structure | Montant alloué |
|---------------------|--|-----------------------|
| 1 | Arnaud Dubuc auto-entrepreneur | 1500€ 200€ |
| 1 | Les jardins bénéfiques | 200 € |
| 1 | OPAC71 | 400 € |
| 2 | LE CABAS BIO | 2720 € |
| 1 | OPAC Saône et Loire, Agence du Creusot | 400€ |
| 1 | Du vent dans les fleurs | 400€ |
| 1 | Du vent dans les fleurs | 200€ |
| 2 | Julie Gouiran | 1200 € |

- D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant voté soit : 3 610 €
- D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Francois JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Jean-Francois JAUNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line that extends to the right.